



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

2026-06-30

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DE DEFENSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L 2121-21,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE :

De désigner Monsieur Anthonio DI-LIBERATORE, Adjoint au Maire, en tant que correspondant défense de la commune.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
 - *Le MAIRE des MEES,*
 - *Max EYMARD*



LES MÉES, le 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

La commission communale des impôts directs (CCID) joue un rôle consultatif crucial entre l'administration fiscale et les contribuables, notamment dans la mise à jour des valeurs locatives cadastrales, essentielles pour les taxes locales. Composée de membres désignés par le directeur des finances publiques sur proposition du maire, elle se réunit au moins une fois par an. La CCID évalue les biens imposables et assure un suivi régulier des changements affectant les propriétés bâties et non bâties.

Considérant le fait qu'il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la commission communale des impôts directs.

La commune des Mées doit désigner 8 titulaires et 8 suppléants.

Cette commission est composée indifféremment d'élus et de non élus. Les membres sont appelés des commissaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de désigner les personnes suivantes :

Les 8 membres titulaires sont les suivants :

- Salvator FURONE, Laure PORTIGLIATTI, Ludovic LABORDE, Gilbert GONCALVEZ, Marc AUBERT, Daniel CHANA, Yverick SORELO, Nicolas TRABUC.

Les 8 membres suppléants sont les suivants :

- Françoise BOURGEOIS, Edwige CHEVALOT, Philippe EYMARD, Jean-Louis SAUVY, Charlotte DE MEESTER, Delphine CLERC, Frdric PUECH, Claude WALGENWITZ.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



LES MÉES, le 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire

Considérant le fait qu'il est proposé au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

La commune doit désigner 5 membres, en dehors du Maire et des Adjointes et des conseillers municipaux disposant d'une délégation de fonction sur ce domaine.

Le code général des collectivités territoriales encadre la composition de cette commission. Le conseil municipal doit désigner 5 membres (3 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition).

Considérant la nécessité de désigner ses représentants ;

Considérant l'accord à l'unanimité des membres du conseil de procéder à cette nomination à mains levées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE que les 5 membres de la commission de contrôle des listes électorales sont les suivants :

- Philippe EYMARD
- Alex AGUIAR
- Cathy GABILLET
- Yverick SORELLO
- Brigitte LACAZE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES
- les jour, mois et an que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.
- Le MAIRE des MEES,
- Max EYMARD



LES MÉES, le 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~  
VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

**Etaient présents :**

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4<sup>ème</sup> adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

**Absents & Excusés :**

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

2026-06-33

## REHABILITATION DE L'EHPAD EN MAISON DE SANTE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Considérant le projet de réhabilitation de l'EHPAD *Lou Cigalou* en Maison de Santé, destiné à renforcer l'offre de soins sur le territoire communal et à répondre aux besoins de la population et l'intérêt public majeur de cette opération en matière de santé, de maintien à domicile et d'attractivité du territoire, il vous est exposé les éléments suivants :

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver plan de financement présenté ci-dessous.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs mentionnés, à signer toute demande de subvention, contrats, conventions et tous les actes nécessaires à la réalisation du projet.

|                               | H.T.                  |
|-------------------------------|-----------------------|
| <b>NATURE DES DÉPENSES</b>    |                       |
| foncier                       | 0,00 €                |
| maîtrise d'œuvre              | 264 250,00 HT         |
| études                        | 0,00 €                |
| travaux                       | 2 886 077,64 HT       |
| A/éa                          | 0,00 €                |
| <b>MONTANT DE L'OPÉRATION</b> | <b>3 150 327,00 €</b> |

|                                                                   | H.T.                  | Taux de financement           | DATE DE DEMANDE       | DATE D'OBTENTION |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------|
| <b>RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>                        |                       |                               |                       |                  |
| <b>AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT</b>                                  |                       |                               |                       |                  |
| DETR demandée                                                     | 200 000,00 €          | 6,35 %                        |                       |                  |
| DSIL demandée                                                     |                       | 0,00 %                        |                       |                  |
| Fonds vert                                                        | 100 000,00 €          | 3,17 %                        |                       |                  |
| FNAOT                                                             | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| Agence nationale du sport                                         | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| Culture DRAC                                                      | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| ADEME                                                             | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| Agence de l'Eau                                                   | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| Autre aide de l'Etat à préciser : ars                             | 300 000,00 €          | 9,52 %                        |                       |                  |
| <b>AUTRES AIDES PUBLIQUES ( Préciser nature et montant H.T. )</b> |                       |                               |                       |                  |
| Fonds européens                                                   | 1 500 000,00 €        | 47,61 %                       |                       |                  |
| Conseil départemental                                             | 230 000,00 €          | 7,30 %                        |                       |                  |
| Conseil régional                                                  | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| Fonds de concours                                                 | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| Autre collectivité :                                              | 0,00 €                | 0,00 %                        |                       |                  |
| <b>Sous-total aides publiques</b>                                 | <b>2 330 000,00 €</b> | <b>73,96 %</b>                |                       |                  |
| <b>AUTRES AIDES NON PUBLIQUES</b>                                 |                       |                               |                       |                  |
| Dons                                                              | 0,00 €                |                               |                       |                  |
| Aides privées                                                     | 0,00 €                |                               |                       |                  |
| Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)                          | 0,00 €                |                               |                       |                  |
| <b>Sous-total aides non publiques</b>                             | <b>0,00 €</b>         |                               |                       |                  |
| <b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>                                    |                       |                               |                       |                  |
| Fonds propres                                                     | 820 327,00 €          |                               |                       |                  |
| Emprunt                                                           | 0,00 €                |                               |                       |                  |
| Crédit bail ou autres                                             | 0,00 €                |                               |                       |                  |
| Recettes générées par le projet (loyer... - total annuel)         | 0,00 €                |                               |                       |                  |
| <b>Total autofinancement</b>                                      | <b>820 327,00 €</b>   |                               |                       |                  |
|                                                                   | 26,04 %               |                               |                       |                  |
|                                                                   |                       | <b>Total Financement H.T.</b> | <b>3 150 327,00 €</b> |                  |

Adopté à l'unanimité

- Fait et délibéré aux MEES
- les jour, mois et an que dessus.
  - Ont signé au registre les membres présents.
    - Le MAIRE des MEES,
    - Max EYMARD



LES MÉES, le 05 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~  
VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401162-20260605-2026_06_34-

CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

La commune des Mées est propriétaire des parcelles de terrain C 1910, C1922, C1923, C1924, C1925 (1ha 90a 24 ca) situées quartier La Taura, au-dessus de la zone d'activités.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une centrale photovoltaïque en toiture de ++ par la société « SILVERSUN12 » dont le siège social est situé 20 bis rue René Dumont ZA la Bertoire2 - 13410 LAMBESC et représentée par son Président, la société SILVERSUN PROD dont le siège est à LAMBESC (13410) 20B Rue René Dumont - ZA La Bertoire, identifiée au SIREN sous le numéro 920 044 450 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SALON DE PROVENCE ;

La société SILVERSUN PROD, elle-même représentée par son Président, la Société dénommée GROUPE SILVERSUN société par action simplifiée à associé unique au capital de 1000,00 e, dont le siège est à LAMBESC (13410) 20B Rue René Dumont - ZA La Bertoire 2, identifiée au SIREN sous le numéro 949 794 630 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SALON DE PROVENCE ;

La société SILVERSUN GROUPE, elle-même représentée par son Président, la Société dénommée TRIGGERFISH société par action simplifiée à associé unique au capital de 3000,00 €, dont le siège est à ROGNES (13840) 1017 Route départementale 66 - La Fontaine du Roy, identifiée au SIREN sous le numéro 825 241 342 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SALON DE PROVENCE ;

La société TRIGGERFISH, elle-même représentée par Monsieur Frédéric BLANC, agissant en tant que Président de ladite société, par suite de sa nomination et non démissionnaire, ainsi déclaré ; sur les parcelles cadastrées C 1922, C 1923, C 1924, C 1925 et C 1910 appartenant au domaine privé communal, lieudit « Taura » à LES MEES.

Pour rappel, la commune a autorisé M. le Maire a signé une promesse unilatérale de bail emphytéotique avec la société dénommée SILVERSUN TECHNIQS à laquelle s'est substituée la société SILVERSUN12.

La société SILVERSUN12 propose de signer un bail emphytéotique administratif avec la commune d'une durée de 25 années portant sur des volumes définis en vue de permettre à ladite société d'installer, d'exploiter et de maintenir une centrale photovoltaïque, incluant notamment, les panneaux solaires et les équipements techniques associés.

Préalablement à la signature du bail, il y a lieu d'établir un état descriptif de division en volumes pour chacune des parcelles, savoir :

- *la parcelle cadastrée C 1922 sera divisée en 4 volumes
- *la parcelle cadastrée C 1923 sera divisée en 2 volumes
- *la parcelle cadastrée C 1924 sera divisée en 2 volumes
- *la parcelle cadastrée C 1925 sera divisée en 2 volumes
- *la parcelle cadastrée C 1910 sera divisée en 4 volumes

Le bail sera consenti et accepté moyennant une redevance unique de TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENTS (34 300,00 EUR) calculée notamment après prise en considération de la réalisation et de l'entretien par la société SILVERSUN12 des constructions, améliorations, des installations et aménagements prévus audit bail, soit la construction de l'extension du bâtiment.

Les travaux objets de ladite redevance seront à effectuer dans l'année suivant la signature du bail emphytéotique administratif.

Vu les divisions en volumes en date du 21/02/2024 établies par Monsieur Christophe AGULHON, géomètre-expert à APT, 238 avenue Philippe de Girard

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les état descriptifs de division en volumes des différentes parcelles ainsi que le bail emphytéotique administratif avec la société « SILVERSUN12 » dont le siège social est situé 20 bis rue René Dumont ZA la Bertoire2 - 13410 LAMBESC et représentée par son Président, la société SILVERSUN PROD dont le siège est à LAMBESC (13410) 20B Rue René Dumont - ZA La Bertoire, identifiée au SIREN sous le numéro 920 044 450 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SALON DE PROVENCE

La société SILVERSUN PROD, elle-même représentée par son Président, la Société dénommée GROUPE SILVERSUN société par action simplifiée à associé unique au capital de 1000,00 €, dont le siège est à LAMBESC (13410) 20B Rue René Dumont - ZA La Bertoire 2, identifiée au SIREN sous le numéro 949 794 630 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SALON DE PROVENCE ;

La société SILVERSUN GROUPE, elle-même représentée par son Président, la Société dénommée TRIGGERFISH société par action simplifiée à associé unique au capital de 3000,00 E. dont le siège est à ROGNES (13840) 1017 Route départementale 66 - La Fontaine du Roy, identifiée au SIREN sous le numéro 825 241 342 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SALON DE PROVENCE; La société TRIGGERFISH, elle-même représentée par Monsieur Frédéric BLANC, agissant en tant que Président de ladite société, par suite de sa nomination et non démissionnaire ainsi déclaré pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment des services sis lieudit « Taura » à LES MEES, pour une durée de 25 ans moyennant une redevance unique de TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENTS (34 300,00 EUR) calculée notamment après prise en considération de la réalisation et de l'entretien par la société SILVERUN12 des constructions, améliorations, des installations et aménagements prévus audit bail.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

APPROUVE : les divisions en volumes en date du 21/02/2024 établies par Monsieur Christophe AGULHON, géomètre-expert à APT, 238 avenue Philippe de Girard.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
 - *Le MAIRE des MEES,*
 - *Max EYMARD*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVIE DE SITE RELATIF A LA PLATEFORME INDUSTRIELLE DE SAINT-AUBAN SISE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

Afin de respecter les dispositions du Code de l'environnement et notamment ses articles R.125-8-1 et suivants relatifs à la composition des Commissions de suite de site (CSS), il en convient de procéder au renouvellement général de la composition de la CSS dans le cadre du fonctionnement de la plateforme industrielle de Saint-Auban (établissements ARKEMA, Kem One et Méta Régénération).

Il est proposé au conseil municipal de désigner ses représentants au sein du collège « élu » des collectivités territoriales ou EPCI de la commission de suivi de site relatif à la plateforme industrielle de Saint-Auban.

La commune des Mées doit désigner un membre titulaire ainsi qu'un suppléant :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de désigner les membres suivants au sein de la commission de Suivi de Site relatif à la plateforme industrielle de Saint Auban

Membre titulaire :

- Philippe LEHOUX

Membre suppléant :

- Ludovic LABORDE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.

- Ont signé au registre les membres présents.

- Le MAIRE des MEES,

- Max EYMARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. FORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire,

FIXE ainsi qu'il suit les subventions à allouer pour l'année 2026 qui seront inscrites au chapitre 65, article 65-748 du budget 2026,

- | | |
|------------------------------------|----------|
| • Centre Communal d'Action sociale | 100 000€ |
| • Chiendent théâtre | 4 500€ |

Adopté à la majorité

- 26 voix pour
- 1 abstention

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

2026-06-37

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 à L2122-7,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses article L123-6 et R123-7 et R123-8,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil municipal,

Considérant que l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire et qu'il comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L 123-6 Considérant que conformément à l'article R 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Proposition de 7 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition :

Membres de la majorité :

- Sylvie PILLON, Fabienne MONTÉ, Roselyne MAESTRA-CHANA, Carole GIRAUD, Philippe EYMARD, Philippe LEHOUX, Christine BRUZZESE

Membre de l'opposition :

- Frédéric PUECH

Liste des membres non élus :

- Sandra ZIANE, Typhaine LE CADRE, Patricia NAVARRO, Véronique AUZET, Jean-Marc OVISTE, Patricia DEYRES, Yvette JAOUEN, Danielle MEZZAROBBA

Cette délibération modifie la délibération N°2026-03-13 en ce qu'elle nomme Madame Christine BRUZZESE et en ce qu'elle informe le conseil municipal sur la nomination de Madame Danielle MEZZAROBBA en lieu et place de Monsieur Mathieu PELEGRIN.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.
 - Le MAIRE des MEES,
 - Max EYMARD



LES MÉES, le 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

Etaient présents :

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1^{er} adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2^{ème} adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3^{ème} adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4^{ème} adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

Absents & Excusés :

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

TARIFS PISCINE MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire.

Considérant la date prévisionnelle d'ouverture au public de la piscine municipale fixée au 1^{er} juin 2026 pour les scolaires et au 6 juin 2026 pour le tout public ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent pour la saison 2026 les tarifs et modalités suivantes :

	LE BAIN	CARTE 15 BAINS	CARTE 30 BAINS
ADULTES	2,80 €	35,00 €	60,00 €
ENFANT	1,60 €	20,00 €	35,00 €

Les tarifs ci-dessous sont applicables pour chaque bain :

- De 0 à 6 ans : entrée gratuite
- De 6 ans (révolu) à 14 ans : entrée au tarif enfant
- Plus de 14 ans (révolu) : entrée au tarif adulte

Tarif pour la buvette municipale : 1 ticket =1 euro

Adopté à la majorité

- 22 voix pour
- 5 voix contre

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.

- Ont signé au registre les membres présents.

- Le MAIRE des MEES,

- Max EYMARD



LES MÉES, le 05 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~  
VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

**Etaient présents :**

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4<sup>ème</sup> adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

**Absents & Excusés :**

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

## TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET ESPACE JEUNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2026 les tarifs ci-dessous :

### Tarif Centre de Loisirs 2026/2027

| Augmentation de 1%                           | Méen           | Extérieur |
|----------------------------------------------|----------------|-----------|
| Famille avec quotient                        | De 001 à 500   |           |
| Cantine - Le repas                           | 1,00 €         | 1,00 €    |
| Périscolaire Cantine                         | 0,20 €         | 0,20 €    |
| Périscolaire matin et soir - Forfait mensuel | 20,10 €        | 20,10 €   |
| Mercredi Journée entière                     | 11,00 €        | 19,50 €   |
| Mercredi Demi journée                        | 7,50 €         | 15,50 €   |
| Vacance - Forfait semaine 5 jours            | 55,00 €        | 97,50 €   |
| Famille avec quotient                        | De 501 à 1000  |           |
| Cantine - Le repas                           | 1,00 €         | 1,00 €    |
| Périscolaire Cantine                         | 0,30 €         | 0,30 €    |
| Périscolaire matin et soir - Forfait mensuel | 20,60 €        | 20,60 €   |
| Mercredi Journée entière                     | 11,50 €        | 20,00 €   |
| Mercredi Demi journée                        | 8,00 €         | 16,00 €   |
| Vacance - Forfait semaine 5 jours            | 57,50 €        | 100,00 €  |
| Famille avec quotient                        | De 1001 à 1700 |           |
| Cantine - Le repas                           | 2,50 €         | 2,50 €    |
| Périscolaire Cantine                         | 0,40 €         | 0,40 €    |
| Périscolaire matin et soir - Forfait mensuel | 21,10 €        | 21,10 €   |
| Mercredi Journée entière                     | 12,00 €        | 20,50 €   |
| Mercredi Demi journée                        | 8,50 €         | 16,50 €   |
| Vacance - Forfait semaine 5 jours            | 60,00 €        | 102,50 €  |
| Famille avec quotient                        | 1700 et plus   |           |
| Cantine - Le repas                           | 3,00 €         | 3,00 €    |
| Périscolaire Cantine                         | 0,50 €         | 0,50 €    |
| Périscolaire matin et soir - Forfait mensuel | 21,60 €        | 21,60 €   |
| Mercredi Journée entière                     | 12,50 €        | 21,00 €   |
| Mercredi Demi journée                        | 9,00 €         | 17,00 €   |
| Vacance - Forfait semaine 5 jours            | 62,50 €        | 105,00 €  |

### Tarif Espace jeune

|                       | Méen            | Extérieur |
|-----------------------|-----------------|-----------|
| Famille avec quotient | Inférieur à 526 |           |
| Forfait Jeune         | 17,20 €         | 34,70 €   |
| Famille avec quotient | de 526 à 637    |           |
| Forfait Jeune         | 17,30 €         | 34,80 €   |
| Famille avec quotient | de 638 à 775    |           |
| Forfait Jeune         | 17,40 €         | 34,90 €   |
| Famille avec quotient | supérieur à 775 |           |
| Forfait Jeune         | 17,50 €         | 35,00 €   |

Adopté à la majorité

- 22 voix pour
- 5 voix contre

Fait et délibéré aux MEES

- les jour, mois et an que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.
  - Le MAIRE des MEES,
  - Max EYMARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

**Etaient présents :**

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4<sup>ème</sup> adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

**Absents & Excusés :**

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

## APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire ;

CONSIDERANT le fait que le règlement budgétaire et financier est un document de référence, voté par l'assemblée délibérante, qui vient formaliser et clarifier les règles budgétaires et financières de la collectivité dans le respect du Code général des Collectivités Territoriales et de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57. Il vise non seulement à harmoniser les méthodes mais aussi à garantir leur permanence, à faciliter la gestion pluriannuelle ainsi qu'à établir une culture financière commune et partagée à l'ensemble de la collectivité.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé d'adopter le règlement budgétaire et financier et d'habiliter Monsieur le Maire à le mettre en application.

Adopté à l'unanimité

*Fait et délibéré aux MEES*

- *les jour, mois et an que dessus.*
- *Ont signé au registre les membres présents.*
  - *Le MAIRE des MEES,*
  - *Max EYMARD*



LES MÉES, le 05 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU la loi du 2 Mars 1982,

VU la loi du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, le trente et un mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Max EYMARD, Maire.

**Etaient présents :**

M. EYMARD Max, Maire – LEHOUX Philippe, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme PILLON Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. DI-LIBERATORE Antonio, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme SANCHEZ Alexandra, 4<sup>ème</sup> adjointe – M. MILLET Noël, M. VIGNARATH Kham Phout, M. GIRAUD Guy, M. PORNIN Jean-Jacques, M. EYMARD Philippe, Mme MARAIS Corinne, Mme BRUZZESE Christine, Mme GABILLET Catherine, Mme GIRAUD Carole, Mme MONTÉ Fabienne, M. KADI Abbes, Mme PORTIGLATTI Laure, M. LABORDE Ludovic, Mme PETIT-BURLE Maryline, M. AGUIAR Alex, Mme DE MEESTER Charlotte, Mme LACAZE Brigitte, M. PUECH Frédéric, M. SORELLO Yverick, Mme CLERC Delphine, M. TRABUC Nicolas

**Absents & Excusés :**

Mme MAESTRA-CHANA Roselyne (procuration à Mme PETIT-BURLE Maryline)

M. Philippe LEHOUX a été élu secrétaire de séance.

2026-06-41

## Réalisation d'un Contrat de Prêt transformation écologique d'un montant de 1 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux pour la réalisation d'une maison de santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative et dans sa partie réglementaire

Le Conseil Municipal de la commune des Mées, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

### DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 1 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### **Ligne du Prêt : Transformation écologique**

**Montant : 1 000 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 18 mois**

**Durée d'amortissement : 30 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Prioritaire**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

A cet effet, le Conseil autorise son Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Aux Mées, le 5 juin 2026  
Le Maire

Certifié exécutoire,  
Max EYMARD, Maire de la commune des Mées,

Date d'affichage : le 8 juin 2026

Adopté à l'unanimité

*Fait et délibéré aux MEES*

*- les jour, mois et an que dessus.*

*- Ont signé au registre les membres présents.*

*- Le MAIRE des MEES,*

*- Max EYMARD*